



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

musées

Question écrite n° 5232

Texte de la question

M. Marcel Dehoux attire l'attention de Mme le ministre de la culture et de la communication sur les conséquences pour les écomusées et des musées de société regroupés en fédération de la baisse des crédits déconcentrés qui pénalisent leur capacité à réussir les nouvelles missions d'intégration sociale qu'on les presse de mettre en oeuvre. Il lui rappelle que cette fédération souhaite participer pleinement au dispositif du plan emplois-jeunes, pour lequel celle-ci a proposé un dispositif appuyé par ses services visant à la création de cent cinquante emplois parmi leurs adhérents. Cette initiative devrait permettre notamment le développement des nouvelles technicités dans les musées. Cependant, elle ne donnera sa pleine mesure que si des financements complémentaires en formation et en équipement peuvent être réunis et si un encadrement complémentaire en formation et en encadrement fédératif assure au niveau national la coordination de cet ensemble d'opérations locales. Il lui demande quelle est la position du Gouvernement sur ces deux points.

Texte de la réponse

Les crédits déconcentrés de la direction des musées de France permettent de financer les actions de l'ensemble des musées classés et contrôlés, y compris celles des écomusées et musées de société. Ces crédits déconcentrés ont été préservés par la direction des musées de France et n'ont pas fait l'objet de diminutions. Parallèlement, la fédération des écomusées bénéficie régulièrement, pour la structuration et l'animation du réseau des musées de société, d'une aide significative de la direction des musées de France (307 000 F par an en moyenne depuis 1991). Une convention triennale d'objectifs entre la direction des musées de France et la fédération est en cours de préparation et permettra de consolider ce partenariat. Par ailleurs, un accord-cadre « nouveaux services - nouveaux emplois » entre la fédération des écomusées, le ministère de la culture et de la communication et le ministère de l'emploi et de la solidarité est en cours de négociation et doit être prochainement signé. Définissant trois nouveaux type d'emplois dans les musées, il permettra de faciliter et d'accélérer le recrutement des jeunes dans ces établissements. Il bénéficiera des mesures d'accompagnement prévues par la ministre de l'emploi et de la solidarité. Par ailleurs, la circulaire d'emploi des crédits déconcentrés du ministère de la culture et de la communication pour 1998 a inscrit l'accompagnement des nouveaux emplois comme une priorité, en particulier dans le domaine de l'équipement informatique et de la formation pour ce qui concerne les musées.

Données clés

Auteur : [M. Marcel Dehoux](#)

Circonscription : Nord (24^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5232

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : culture et communication, porte-parole du gouvernement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 1997, page 3638

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 276